

Conjonct'Ur 41

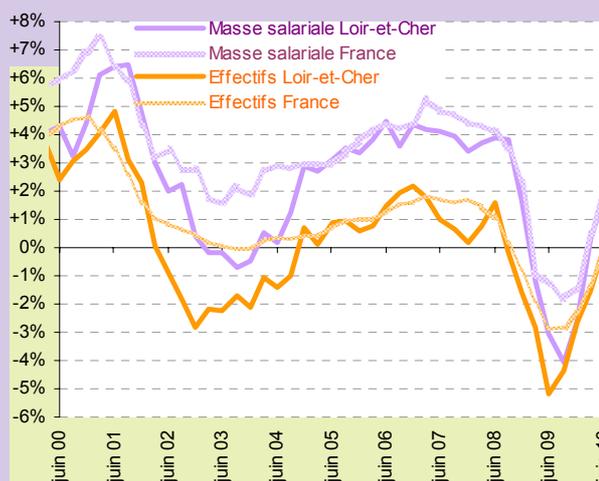


Les HCR et le commerce créent de l'emploi

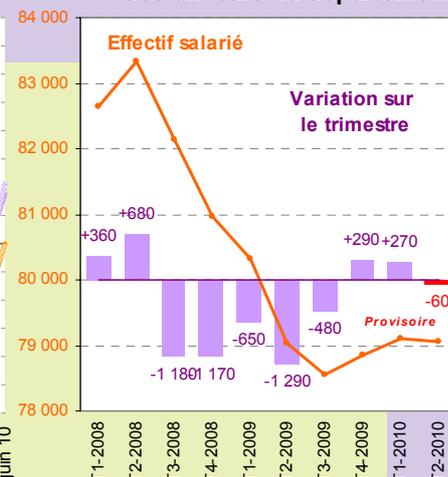
Stabilité de l'emploi dans le département à l'instar de la moyenne nationale pour le second trimestre. La bonne santé du commerce, des HCR et des services compensent les difficultés persistantes dans l'industrie et le BTP. La zone d'emploi de Blois profite d'une amélioration sensible, tandis que Vendôme connaît toujours des difficultés. Le rebond de la masse salariale versée par les entreprises, initié timidement dès le premier trimestre 2010, se confirme.

Conjoncture départementale de l'emploi salarié

Taux d'évolution annuel des effectifs et de la masse salariale

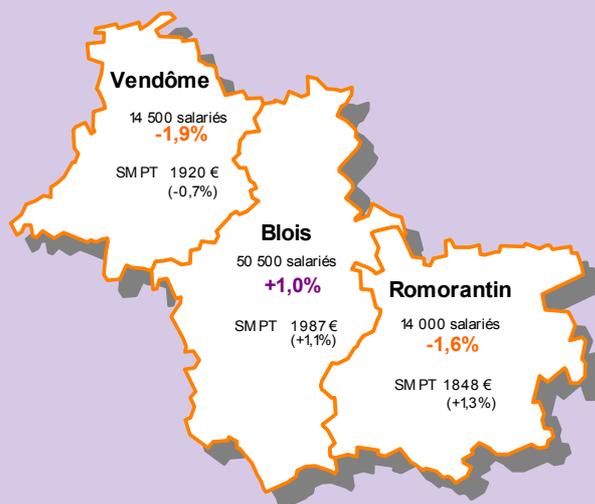


Évolution trimestrielle des effectifs du département



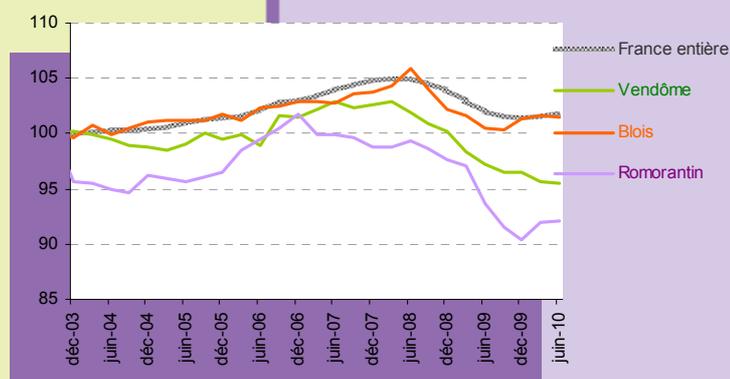
Source : Acooss - Urssaf

Effectif salarié et salaire moyen par tête (SMPT) Niveau et évolution annuelle



L'emploi par zone d'emploi

Effectif salarié - Base 100 en 2003



Les embauches par type de contrat

Ensemble des embauches comptabilisées au 2^e trimestre 2010

		Embauches directes			Intérim
		CDD courts	CDD longs	CDI	
Ensemble des embauches		10 700	4 870	2 470	18 030
	Évol T2-2010 / T2-2009	+7%	+4%	+18%	+8%
Taille d'entreprise	moins de 20 salariés	4 600	2 000	1 240	7 830
	20 salariés ou plus	6 100	2 870	1 230	10 200
Secteur d'activité	Industrie	280	380	350	1 000
	BTP	180	490	360	1 040
	Tertiaire	10 240	4 000	1 760	16 000

Source : Acooss - Urssaf

Comparaison régionale

	Effectifs salariés	Évolution annuelle des effectifs	Évolution annuelle de la masse salariale
Cher	68 190	-1,8%	-0,0%
Eure-et-Loir	94 190	-0,1%	+1,3%
Indre	52 590	-2,3%	-0,2%
Indre-et-Loire	153 410	-0,1%	+2,4%
Loir-et-Cher	79 110	-0,0%	+1,8%
Loiret	185 990	-0,9%	+0,7%
Région	633 500	-0,7%	+1,2%
France (en milliers)	17 695	-0,1%	+2,1%

L'emploi par secteur d'activité

	Effectif salarié			Salaire mensuel moyen par tête			
	au 2e trimestre 2010	Évolution annuelle		Département		France entière	
		Département	France entière	au 2e trim 2010	Évol. annuelle	au 2e trim 2010	Évol. annuelle
Industrie	22 090	-3,9%	-3,8%	2 410 €	+2,5%	2 580 €	+2,0%
Construction	7 810	-2,9%	-2,3%	1 670 €	+2,2%	1 920 €	+2,0%
Commerce	12 490	-0,1%	-0,4%	1 870 €	+0,9%	2 060 €	+1,5%
HCR	4 180	+3,0%	+4,1%	1 440 €	+2,0%	1 520 €	+2,0%
Autres services	28 790	-0,3%	+0,4%	1 790 €	+0,8%	2 350 €	+1,6%
Intérim	3 750	+39,1%	+16,6%	1 850 €	-7,0%	1 910 €	-2,7%
Total	79 110	-0,0%	-0,1%	1 950 €	+0,9%	2 250 €	+1,5%

HCR : Hôtels cafés restaurants

Évolution de l'effectif salarié (indice base 100 en 2003)



L'embellie vient des HCR

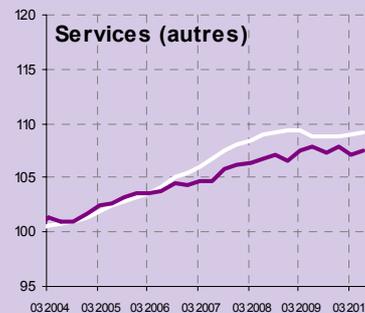
Après deux trimestres de création de postes, le département stabilise ce trimestre ses effectifs à un peu plus de 79 000 salariés, soit un niveau encore bien en deçà des 83 300 du second trimestre 2008.

Les difficultés restent marquées dans l'industrie, mais presque exclusivement désormais dans la fabrication de matériel de transport (-200 postes). En effet, certaines activités industrielles, en fort recul depuis de longs mois, recréent doucement de l'emploi ce trimestre, comme celles de la métallurgie et fabrication de produits métalliques (+70 postes). A la différence du niveau national, le secteur de la construction dans le département ne parvient pas à repartir à la hausse.

L'embellie est en revanche sensible du côté du commerce (+120 postes ce trimestre), et de l'hébergement - restauration (+110 postes).

Du côté des services enfin, la situation reste stable, sur une légère tendance positive. Les quelques emplois perdus dans le secteur de l'action sociale et l'hébergement médico-social, ou dans les activités immobilières sont compensés par ceux relatifs aux activités de services administratifs et de soutien (hors intérim), ou les activités financières et d'assurance.

Bilan mitigé donc, en demi-teinte par rapport à celui, plus positif, du trimestre dernier.



A propos de ces données

Champ couvert

Ensemble des établissements exerçant leur activité dans le département dans le secteur concurrentiel, c'est-à-dire tous les secteurs d'activité économique sauf : administrations publiques, éducation non marchande, santé non marchande, emploi par les ménages de salariés à domicile. Le secteur agricole est également exclu (dépend de la Mutualité sociale agricole).

Masse salariale et effectifs

Source : exploitation des informations déclaratives mensuelles ou trimestrielles fournies par les employeurs. Les données sont provisoires pour le dernier trimestre et comprennent des révisions sur l'historique, essentiellement sur le trimestre précédent.

Les données sont également désaisonnalisées (ce qui peut conduire à des révisions des périodes antérieures).

La masse salariale correspond à la somme des salaires versés par les employeurs du département pendant la période donnée, y compris commissions, rémunération des heures supplémentaires, primes et avantages en nature. Sont exclus : les revenus de remplacement, les primes d'intéressement et de participation.

L'effectif salarié est un effectif en fin de trimestre. Chaque salarié compte pour un.

Le salaire moyen par tête (SMPT) est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à la moyenne des deux effectifs de début et fin trimestre, puis en divisant par trois pour obtenir une grandeur mensuelle.

Embauches par type de contrat

Résultats issus de l'exploitation statistique des déclarations uniques d'embauche (DUE) des employeurs du département. La répartition selon le type de contrat est obtenue par extrapolation des déclarations réalisées sur internet pour lesquelles l'information est obligatoirement connue.

CDD court : CDD de moins de 30 jours.
CDD long : CDD d'au moins 30 jours.

Indicateurs présentés

Les effectifs, les masses salariales et les SMPT sont corrigés des variations saisonnières. Du fait des arrondis, les taux récapitulatifs peuvent différer de la somme de chacun des items, en ligne ou en colonne.

Le taux d'évolution annuelle des effectifs et de la masse salariale compare les données du trimestre à celles du même trimestre de l'année précédente. Le taux d'évolution annuelle du SMPT compare le SMPT moyen de l'année (montant des masses salariales versées sur les 12 derniers mois rapporté à l'effectif annuel moyen) au SMPT moyen de l'année précédente.

Demandes de délai de paiement

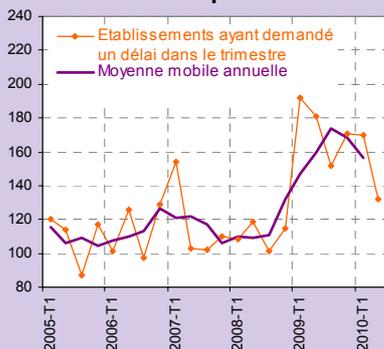
Nombre d'établissements du secteur privé ayant sollicité au moins une fois dans le trimestre l'échelonnement du paiement de leurs cotisations sociales.

Proportion d'établissements présentant une dette significative

Part des établissements du secteur privé redevables pour le trimestre et étant encore débiteurs 90 jours après l'échéance.

Difficultés de paiement des cotisations sociales

Demandes de délais de paiement



Le second trimestre 2010 signe la fin de la phase la plus aiguë de l'influence de la crise sur la situation financière des entreprises. La proportion d'établissements présentant une dette significative ce trimestre est en net recul. Toutefois, si le nombre d'entreprises ayant sollicité des délais de paiement auprès de l'Urssaf du Loir-et-Cher est au plus bas depuis 6 trimestres, il demeure 20% supérieur au niveau d'avant crise.

Proportion d'établissements présentant une dette significative

	2010T2	2009T2	Evol
Industrie	3,4%	3,9%	-0,5 pt
Construction	7,5%	9,3%	-1,8 pt
Commerce	3,1%	3,3%	-0,2 pt
HCR	6,8%	7,7%	-0,9 pt
Services(*)	1,9%	2,8%	-0,8 pt
Ensemble département	3,7%	4,6%	-0,9 pt
Région	4,3%	4,3%	-0,0 pt

(*) sauf commerce, HCR et intérim

